



Mutations intra 1er degré 2023 : comment formuler les vœux ?

Le mouvement intra-départemental du 1er degré ouvrira le 4 avril et fermera le 13 avril, et la circulaire d'organisation du mouvement a été mise en ligne. Pour toute question relative au mouvement, vous pouvez contacter le syndicat SUD éducation de votre département à l'adresse e-mail : contact@sudeducation30.org.

CONSEILS

Cette étape des vœux est cruciale mais votre demande est personnelle et il n'y a pas de « recette miracle ». Personne ne connaît avant la fermeture du serveur, le nombre des demandes formulées, par qui et avec quel barème.

- 1 Pour calculer au mieux votre barème, nous mettons à votre disposition un simulateur en ligne : <https://sudeducation30.org/simulateur-du-mouvement-intra-departemental-1er-degre/>



- 2 Vous pouvez aussi retrouver le guide mobilité pour le Gard ici : <https://accolad.ac-montpellier.fr/section/ma-carriere/mouvement-et-mobilite/mouvement-enseignants-du-1er-degre/mouvement-departemental-gard> ou ici : <https://www.ac-montpellier.fr/mouvement-intradepartemental-1er-degre-2023-dans-le-gard-125612> (pour les entrant-es dans le Gard)

- 3 Depuis la loi de transformation de la Fonction Publique, plus aucun syndicat ne peut suivre votre dossier de mouvement en commission, puisque les opérations de mutation ont été retirées des prérogatives des CAPD. **SUD éducation Gard-Lozère vous propose tout de même de vous aider dans ce moment important de la carrière** : stratégie de mutation, modalités de saisie et confirmation des vœux. Nous pourrions également vous aider à construire votre recours en cas de besoin à l'issue des affectations. Pour cela : **CONTACTEZ-NOUS !**



CALENDRIER DU MOUVEMENT

- Du 4 avril 2023 à 14h au 13 avril 2023 à minuit : Saisie sur I-Prof des demandes de mutation – www.education.gouv.fr/iprof-siam
- Le 26 avril : Communication des accusés de réception (AR) qui permettent de consulter le barème initial validé par la DPE.
- Du 27 avril au 12 mai : Phase d'échange avec l'administration sur le barème. Vous pouvez renvoyer votre accusé de réception portant des demandes de correction daté et signé au service du personnel uniquement par courrier électronique.
- Le 15 mai 2023 : Date limite de correction de barème.
- Le 16 mai 2023 : Accès aux barèmes définitifs.
- Le 1er juin 2023 : Résultats du mouvement.

"Cellule d'accueil téléphonique" de la DSDEN du Gard
04 66 62 86 15 (9h-12h, 13h-16h)

NOS REVENDICATIONS

Pour les mutations, SUD éducation revendique :

- un service public garant des droits des personnels
- l'abrogation de la loi dite de transformation de la Fonction Publique
- le retour à un système de mutation basé sur un barème chiffré et objectif qui garantit une égalité de traitement et une transparence minimale aux personnels
- la suppression des postes à profil qui empêchent les personnels d'accéder à une mobilité choisie (ex. PEP en GS-CP-CE1 en éducation prioritaire)
- des créations de postes à hauteur des besoins

SUD éducation
Gard-Lozère **Solidaires**
Union syndicale